

## Languedoc-Roussillon : des risques de fragilité des personnes âgées différents selon les territoires

Bernard CANONERO, Bernard TAILHADES - INSEE

Le Languedoc-Roussillon est l'une des régions où la part de la population pauvre est élevée, y compris au sein des personnes âgées. La fragilité de ces dernières peut être non seulement monétaire mais peut prendre d'autres formes comme des conditions de logement difficiles, des risques d'isolement social et géographique. Si le grand âge voit croître les facteurs de fragilité, les personnes âgées ne sont pas égales devant ces risques. Le découpage en bassin de vie montre d'importantes disparités au sein du territoire. Du fait de la population exposée à ces risques (132 000 personnes fortement exposées), aujourd'hui et à l'horizon de 2040, garantir de bonnes conditions de vie à domicile pour les personnes âgées est un enjeu important pour les pouvoirs publics.

Vivre seul suite au décès de son conjoint et ressentir la solitude ou l'isolement, ne pas pouvoir se déplacer faute de voiture, être en difficulté financière pour aménager ou chauffer son logement sont autant de situations fragilisant les personnes âgées. En Languedoc-Roussillon, la pauvreté, l'isolement ou les conditions de vie difficiles touchent près de 28 % des seniors, mais présentent des disparités territoriales. Repérer les territoires où les personnes âgées cumulent le plus de risques de fragilité constitue un enjeu important pour les pouvoirs publics. Il s'agit d'orienter au mieux et de délimiter les actions préventives par exemple pour favoriser le maintien à domicile des per-

sonnes âgées dans de bonnes conditions de vie. Cet enjeu sera plus présent dans les années à venir compte tenu du vieillissement de la population (cf. encadré 1). Cette étude propose une analyse géographique fine de la situation des seniors vivant à domicile, de leur dénombrement à leur description, notamment en matière de facteurs de risques de fragilité. Le seuil de 65 ans est l'âge correspondant au retrait de la vie active garantissant le taux plein pour la retraite. Cet âge est d'autant plus charnière que la sortie d'activité professionnelle est marquée le plus souvent par une baisse de revenus.

### Encadré 1 : Les personnes de 65 ans ou plus, une population particulièrement nombreuse en Languedoc-Roussillon ; spécificité qui devrait s'accroître d'ici 2040

En 2008, le Languedoc-Roussillon compte 501 000 personnes de 65 ans ou plus, soit 19 % de la population régionale. En proportion, la population de cette tranche d'âge est plus représentée dans la région qu'au niveau national, 17 % en France métropolitaine. Parmi les personnes de 65 ans ou plus du Languedoc-Roussillon, près de 95 % vivent à domicile, soit 477 000 personnes. Cette part est similaire à la part nationale (94 %).

Une très grande majorité des seniors vivant à domicile sont des retraités (92 %) et sont également peu qualifiés : 6 sur 10 ont une ancienne catégorie socioprofessionnelle d'un niveau peu élevé (agriculteurs, ouvriers, employés) et 6 % n'ont jamais travaillé. Ce sont en majorité des femmes (57 %) et les situations de veuvage, de divorces ou célibats sont relativement fréquentes : 28 % pour le veuvage et 12 % pour les divorces ou célibats. Près d'un senior sur deux vit dans un pôle urbain (grand ou moyen) où l'habitat collectif est majoritaire.

**Avec le vieillissement de la population, le nombre mais aussi la part des personnes de 65 ans ou plus vont augmenter plus particulièrement en Languedoc-Roussillon.** La part des 65 ans ou plus devrait connaître une augmentation de 10 points, passant à 29 % en 2040, si les tendances démographiques actuelles se prolongent. La part des personnes de 80 ans ou plus au sein de la population devrait doubler, passant de 6 % à 11 % de la population régionale (tableau).

Tableau - La population des 65 ans ou plus en Languedoc-Roussillon en 2008 et 2040

	Recensement 2008	Projection 2040	
		Languedoc-Roussillon	France métropolitaine
Nombre de 65 ans et plus	501 000	950 000	18 197 000
dont plus de 80 ans	152 000	356 000	6 870 000
Part des 65 ans et plus (%)	19,2	29	25,7
dont part des plus de 80 ans (%)	5,9	10,8	9,7

Sources : Insee, estimations, recensement de population de 2008 et projection de population pour 2040

Afin d'étudier les conditions de vie des personnes âgées, plusieurs facteurs de risque de fragilité ont été identifiés. En effet, la fragilité est un phénomène multidimensionnel. Au-delà de la précarité monétaire, des conditions de logements difficiles, le sentiment d'isolement, la détérioration de l'état de santé, peuvent constituer autant de risques potentiels de fragilité. Dans cette étude, les risques de fragilité sont approchés au travers de trois catégories de critères. La première catégorie regroupe des critères **économiques ou sociaux**, par exemple, le revenu, l'ancienne catégorie socioprofessionnelle, le diplôme, le fait d'être propriétaire ou locataire du logement... En effet, le niveau de revenu joue un rôle primordial. Pour les personnes âgées vivant à domicile, des revenus satisfaisants permettent de recourir à une large palette de services et d'adapter leur logement en fonction des nécessités. La deuxième catégorie de critères s'intéresse au **logement** (surface, ancienneté, mode de chauffage, lieu d'habitat urbain ou rural). Ces éléments sont également déterminants des risques de fragilité. A titre d'exemple, la précarité énergétique liée au logement est un facteur de risque potentiel pour les personnes âgées qui consacrent une part importante de leur budget aux dépenses d'énergie du logement. Enfin, des critères **liés à l'isolement** et aux déplacements sont retenus. Le veuvage, la séparation ou le célibat peuvent entraîner un risque de solitude. L'absence de motorisation dans le ménage mais aussi l'absence d'ascenseur pour certains appartements constituent des risques d'isolement. En fonction de leur cumul, ces critères peuvent conduire à une gradation des risques de fragilités. Les personnes identifiées dans cette étude comme « à risque de fragilité » présentent un cumul de risques dans au moins deux de ces trois catégories. Cette approche est partielle, d'autres critères existent et faute de mesure statistique, n'ont pas été analysés dans le cadre de cette étude : l'état de santé, l'accessibilité aux équipements de santé, les conditions de confort des logements (insalubrité, isolation et mise aux normes notamment) mais aussi l'environnement des personnes âgées (accompagnement par la famille, proximité d'habitation des proches, etc.).

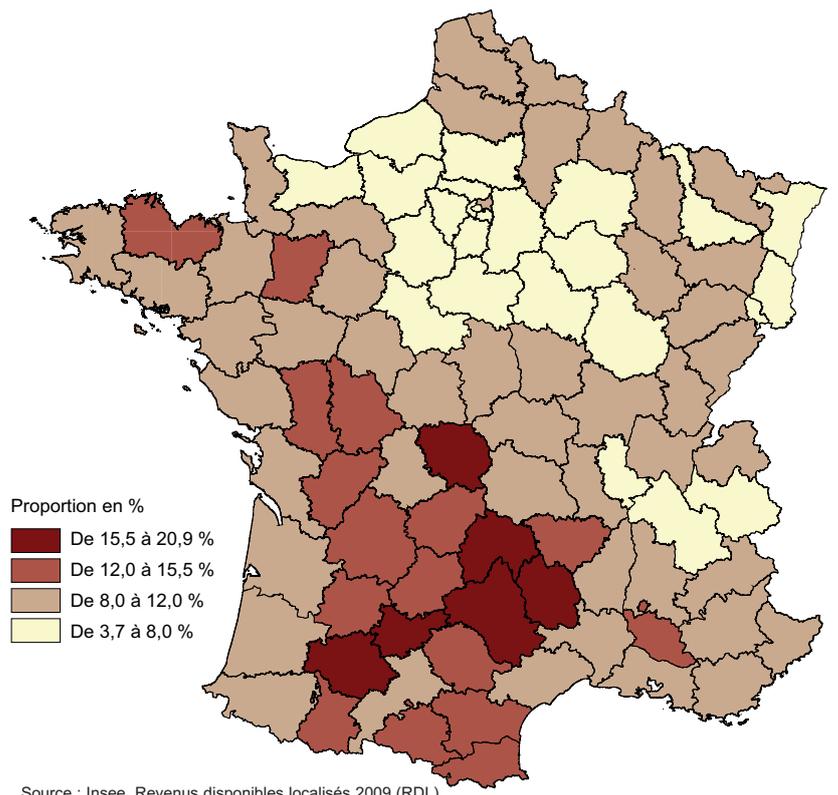
**La pauvreté monétaire : facteur de fragilité important, notamment en Lozère, dans les Pyrénées-Orientales et dans l'Aude**

En 2009, près de 19 % de la population du Languedoc-Roussillon, tous âges confondus, vivent avec des revenus sous le seuil de pauvreté, soit moins de 954 euros par mois pour une personne seule et 1 400 euros pour un couple,

contre 13,5 % en France métropolitaine (*cf. définitions*). Cette part, correspondant au taux de pauvreté, est moins importante chez les personnes de 65 ans ou plus que pour l'ensemble de la population régionale. Elle est de 12,6 %. Ainsi, en proportion, la précarité monétaire touche moins les personnes de 65 ans ou plus que celles des autres tranches d'âges. En effet, les revenus des personnes âgées ont nettement progressé au cours de la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, principalement en raison du développement des systèmes de retraite, de l'amélioration du niveau des pensions servies, du développement de l'emploi des femmes et de la mise en place d'un minimum vieillesse. Mais les situations sont très inégales selon l'âge. Les revenus des personnes de 75 ans ou plus sont en moyenne relativement plus modestes que ceux de l'ensemble des seniors. En Languedoc-Roussillon, le taux de pauvreté des ménages dont le référent a plus de 75 ans est de 14,6 %, supérieur de 1,5 points à celui des 60 à 74 ans. Les personnes âgées de 75 ans ou plus ont été moins concernées par ces facteurs favorables et sont donc davantage touchées par la précarité monétaire.

Une dégradation de la situation est attendue pour les plus âgés, alors même que des disparités selon l'âge existent actuellement entre seniors. La pauvreté monétaire des plus âgés pourrait se développer, notamment en raison des difficultés de financement des régimes de retraite et de l'arrivée à la retraite de générations ayant connu des périodes de chômage à partir des années soixante-dix. Aujourd'hui, les per-

Carte 1 - Proportion de la population de 65 ans ou plus vivant en dessous du seuil de pauvreté, en 2009 par département



Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2009 (RDL)

spectives de niveau de retraite sont nettement moins favorables. En vingt ans, le taux de remplacement retraite/salaire est passé de 85 % à 65 % et devrait diminuer à 60 % en 2050 selon l'ONPES (Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale). Si actuellement les personnes âgées sont proportionnellement moins pauvres que la moyenne de la population, une détérioration significative qui concerne particulièrement les femmes, les travailleurs immigrés et les personnes vivant en milieu rural est déjà enregistrée, selon le 17<sup>ème</sup> rapport du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées d'octobre 2012 (*Habitat et vieillissement : vivre chez soi, mais vivre parmi les autres, octobre 2012*).

En Languedoc-Roussillon, la précarité monétaire pour les 65 ans ou plus est plus importante qu'au niveau national. En effet, le taux de pauvreté des seniors est plus élevé dans la région que dans les autres régions métropolitaines. En province, il s'élève à 10 % en 2009. Dans la région Languedoc-Roussillon, ils sont 12,6 % à percevoir des revenus en dessous du seuil de pauvreté. Dans les régions voisines, ce taux s'élève à 10,3 % en Provence Alpes-Côte d'Azur, et 13,3 % en Midi-Pyrénées.

### Une pauvreté monétaire particulièrement présente en milieu rural

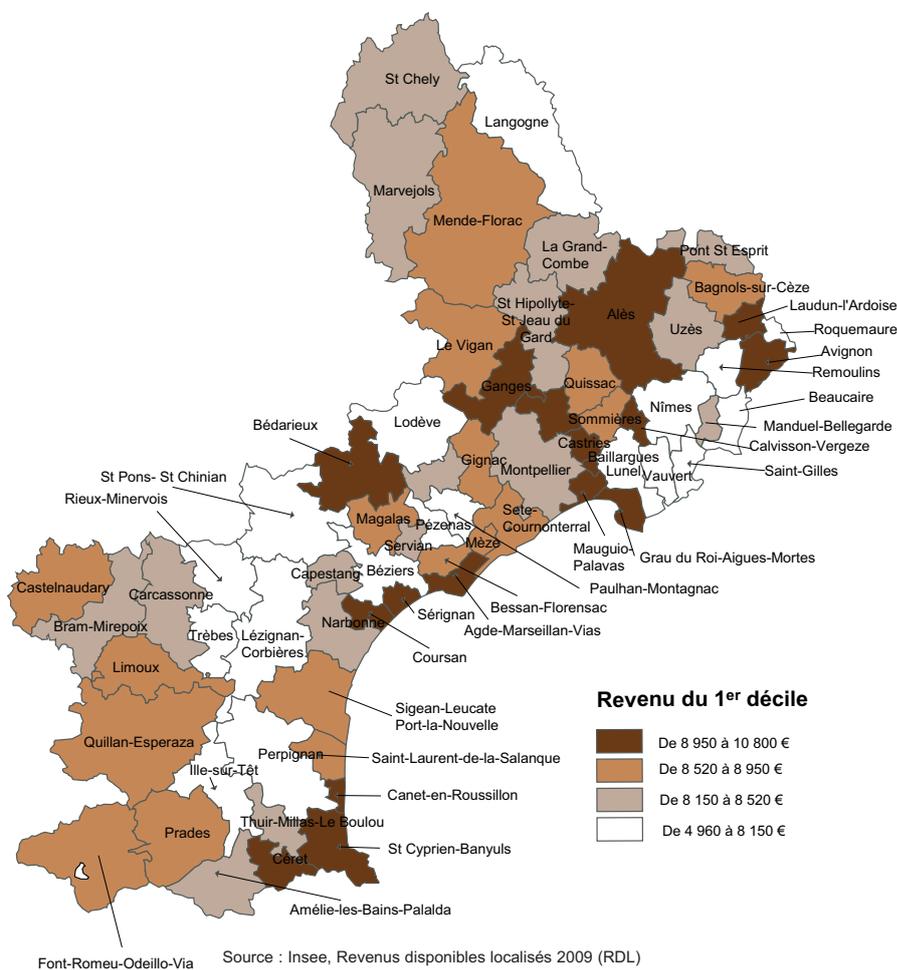
Les départements de la région les plus ruraux sont particulièrement touchés par la pauvreté des seniors et plus particulièrement des retraités (*carte 1*). Ainsi, comme dans les départements ruraux voisins tels l'Aveyron et le Cantal, le taux de pauvreté des 65 ans ou plus est relativement élevé en Lozère. En effet, ce sont 18 % des seniors qui vivent en dessous du seuil de pauvreté dans ce département, contre 11,5 % dans le Gard ou l'Hérault. En Lozère, les retraités anciennement agriculteurs exploitants ou ouvriers agricoles disposant de faibles pensions représentent près d'un quart des retraités, contre 7 % en moyenne régionale. Dans les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, le taux de pauvreté des seniors s'élève respectivement à 15 % et 13 %.

Au-delà du taux de pauvreté, indicateur du niveau des revenus relatif au niveau national, l'analyse du niveau de revenus des 10 % de la population des ménages les plus pauvres (premier décile du revenu fiscal par unité de consommation) permet une com-

paraison relative entre territoires. En Languedoc Roussillon, 10 % des 65 ans ou plus perçoivent un revenu inférieur à 700 euros par mois, 20 % moins de 930 euros. Ces seuils correspondent aux revenus des personnes de 65 ans ou plus déclarant les plus faibles revenus au niveau régional. Cependant, ces niveaux présentent des disparités selon les territoires de la région (*carte 2*). Dans les zones plus rurales <sup>(1)</sup>, le niveau de revenu des plus précaires y est particulièrement bas. Les bassins de vie (*cf. définitions*) de Pézenas, Béziers, Saint-Pons-St-Chinian et Lodève dans l'Hérault et les Hauts cantons, mais aussi la Camargue avec Lunel, Saint-Gilles, Vauvert présentent des niveaux de revenus des populations les plus pauvres parmi les plus faibles. Les revenus fiscaux des 10 % des seniors les plus pauvres y sont particulièrement bas avec pour certains moins de 700 euros par mois. Les bassins de vie de Rieux-Minervois, Trèbes et Lézignan-Corbières dans l'Aude, Langogne en Lozère sont également concernés avec moins de 670 euros de revenus pour les 10 % des seniors les plus pauvres.

(1) Trois modalités ont été définies à partir du zonage en aires urbaines : l'**urbain** (grands et moyens pôles urbains), la **couronne** (couronne des grands des moyens pôles et communes multipolarisées), et le **rural** (petits pôles et leur couronne et les communes hors pôle).

Carte 2 - Revenu par unité de consommation pour le premier décile des 65 ans ou plus par bassin de vie en 2009 (10 % des personnes ayant les revenus les plus bas)



## Fortes inégalités de revenus en milieu urbain

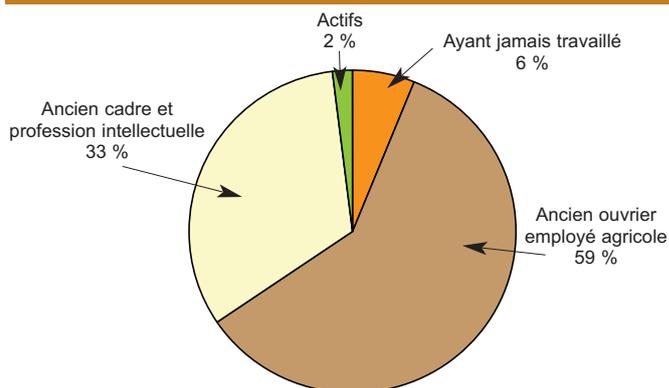
Les disparités de revenu des 65 ans ou plus sont particulièrement marquées dans les grands pôles urbains où sont implantés de nombreux logements sociaux. Le rapport entre le revenu des 10 % des seniors les plus aisés et les 10 % les plus précaires (rapport inter décile) permet de mesurer l'ampleur des inégalités au sein du territoire. Dans les bassins de vie où sont implantés les grands pôles urbains tels ceux de Perpignan, Narbonne, Carcassonne, Béziers, Montpellier et Nîmes, les inégalités au sein de la population âgée sont les plus marquées. Le revenu des seniors les plus riches peut être jusqu'à 6 fois plus élevé que celui des plus modestes. Par exemple, dans le bassin de vie de Perpignan le niveau de revenu des 10 % des seniors les plus aisés atteint 2 800 euros par mois contre seulement 590 euros pour les 10 % les plus pauvres.

## Mais aussi une part plus importante d'anciens artisans, commerçants, ou agriculteurs

Compte tenu du tissu économique régional, les anciens artisans, commerçants, agriculteurs et ouvriers agricoles sont particulièrement représentés parmi la population des personnes âgées de 65 ans ou plus. Ainsi en Languedoc-Roussillon, 59 % des personnes de plus de 65 ans sont d'anciens agriculteurs, ouvriers ou employés (*graphique 1*). Cette part est plus élevée qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur (55 %) où le taux de pauvreté des seniors est plus faible, mais est inférieure à celle de Midi-Pyrénées, où les anciens agriculteurs, ouvriers ou employés représentent 64 % des seniors. Dans cette région, la pauvreté des 65 ans ou plus y est encore plus marquée qu'en Languedoc-Roussillon (13,3 % contre 12,6 %). A ces catégories sociales peu qualifiées s'ajoutent 6 % des seniors qui déclarent n'avoir jamais travaillé, par exemple des femmes ou hommes au foyer.

Si les sources actuellement disponibles ne permettent pas de disposer simultanément au niveau individuel d'informations sur les revenus et d'informations socio-démographiques, l'ancienne profession et le niveau de diplôme fournissent des indicateurs approchés des conditions matérielles des personnes, dont fait partie le niveau de la retraite perçue. Selon l'étude sur les revenus et le patrimoine des ménages de l'Insee en 2011, les niveaux de vie des anciens agriculteurs, ouvriers ou employés sont inférieurs au niveau de revenus moyens. Ces derniers, mais aussi les seniors n'ayant pas eu d'activité professionnelle, disposent d'un niveau de retraite peu élevé. C'est particulièrement vrai, dans le milieu rural, du fait de la présence plus importante d'anciens agriculteurs ou d'ouvriers agricoles.

Graph. 1 - Répartition des 65 ans ou plus en Languedoc-Roussillon selon leur catégorie socioprofessionnelle en 2008



Source : Insee, recensement de la population 2008

## Des risques de fragilité liés à l'habitat

En France métropolitaine, plus des trois quarts des personnes âgées sont propriétaires de leur logement. En Languedoc-Roussillon, parmi les personnes de 65 ans et plus, 4 sur 5 sont propriétaires de leur habitation, 15 % sont en location hors logement social et 6 % louent un logement social. Toutefois, être propriétaire ne protège pas forcément de la pauvreté. Au niveau national, l'Anah (Agence nationale de l'habitat) considère que 830 000 ménages français âgés aux revenus modestes occupent un logement dont ils sont propriétaires et qui nécessite des travaux de différentes natures : adaptation à la perte d'autonomie, amélioration des performances énergétiques et, parfois, remise en état du logement (*Habitat et vieillissement : vivre chez soi, mais vivre parmi les autres, 17<sup>ème</sup> rapport du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées, octobre 2012*).

## Les logements des personnes âgées sont relativement grands et anciens

Dans la région, parmi les personnes de 65 ans ou plus vivant à domicile, 75 % résident dans une maison, 17 % en appartement sans ascenseur et 8 % en appartement avec ascenseur. Les personnes âgées vivent dans des logements relativement grands. Près d'une personne de 65 ans ou plus sur trois réside dans un logement de plus de 100 m<sup>2</sup> (*tableau 1*). Même si

Tableau 1 - Répartition des 65 ans ou plus en Languedoc-Roussillon par âge et surface de logement en 2008

Unités : nombre et %

Age	Surface du logement en m <sup>2</sup>				total
	25 à 40	40 à 70	70 à 100	100 et plus	
65 à 69 ans	4,3	16,2	40,7	38,8	100,0
70 à 74 ans	4,0	17,9	43,9	34,1	100,0
75 à 79 ans	4,7	20,7	44,8	29,8	100,0
80 ans et plus	5,7	23,7	44,1	26,4	100,0
Ensemble des 65 ans ou plus en %	4,7	19,8	43,4	32,2	100,0
<b>Ensemble des 65 ans ou plus</b>	<b>22 570</b>	<b>94 260</b>	<b>206 850</b>	<b>153 390</b>	<b>477 070</b>

Sources : Insee, Recensement de la population 2008

avec l'âge, la taille du logement tend à diminuer, les personnes âgées de plus de 80 ans vivent encore en majorité dans un logement de plus de 70 m<sup>2</sup> ; 26 % d'entre eux résident dans des habitations de plus de 100 m<sup>2</sup>.

Les logements occupés par les 65 ans ou plus sont également relativement anciens : trois logements sur quatre ont été construits avant 1982, 27 % datent d'avant 1949 (tableau 2). Parmi les personnes de plus de 80 ans, plus d'une sur trois occupe un logement construit avant 1949, ils ne sont qu'un peu plus d'un sur cinq pour les personnes de 65 à 69 ans, et 23 % pour l'ensemble de la population régionale.

**Tableau 2 - Répartition des 65 ans ou plus en Languedoc-Roussillon par âge et année d'achèvement du logement en 2008** Unité : %

Age	Année d'achèvement				total
	Avant 1949	de 1949 à 1981	de 1982 à 1998	Après 1998	
65 à 69 ans	22	45	24	10	100
70 à 74 ans	24	48	22	6	100
75 à 79 ans	28	49	18	5	100
80 ans et plus	34	48	14	4	100
<b>Ensemble des séniors</b>	<b>27</b>	<b>47</b>	<b>19</b>	<b>6</b>	<b>100</b>

Sources : Insee, Recensement de la population 2008

De par leurs caractéristiques, surfaces relativement importantes et ancienneté élevée, les logements des personnes âgées peuvent s'avérer très consommateurs d'énergie et nécessiter certainement, pour une partie d'entre eux, de frais importants de remise en état.

### Des problématiques de logement différentes selon l'habitat urbain ou rural

Pour la population âgée en Languedoc-Roussillon, l'habitat le plus fréquent dans le rural est la maison individuelle, plutôt ancienne et chauffée fréquemment au fuel (31 %). La problématique de ce type de logement viendra de l'augmentation des coûts de l'énergie et d'un éventuel remplacement à terme du mode de chauffage. Dans les couronnes périurbaines, la maison individuelle domine également. Le mode de chauffage principal est le tout-électrique (44 %). Les maisons sont plus récentes et plus fréquemment chauffées au gaz de réseau que dans le rural (15 %). Ce combustible est moins couteux pour l'instant, mais son prix est aussi en constante augmentation. Dans les pôles urbains, l'habitat collectif avec chauffage central est le plus fréquent (39 %). Toutefois la part des chauffages individuels électriques est non négligeable surtout dans les petits appartements mis en location. En cas de difficulté financière, leurs occupants pourraient être également soumis à la précarité énergétique en cas de coupure de leur approvisionnement.

### Les dépenses d'énergie liées au logement plus importantes chez les plus âgés

En 2006, les ménages français consacraient près de 5 % de leurs dépenses totales à l'énergie pour leur résidence principale. L'effort énergétique lié au logement, part allouée aux coûts de l'énergie pour le logement dans le budget, est en moyenne plus important pour les personnes les plus âgées. Selon l'enquête « Budget des Familles » de 2010 de l'Insee, un ménage dont la personne de référence a plus de 70 ans consacre 8 % de son budget pour l'énergie liée à son logement alors qu'un ménage dont la personne de référence a moins de 30 ans, en consacre 3 % en moyenne (*Les dépenses d'énergie des ménages depuis 20 ans, Insee Première N°1315, octobre 2010*). Cet effort énergétique est d'autant plus important que le mode de chauffage est individuel, et particulièrement s'il est au fuel. Vivre en zone rurale engendre également en moyenne un effort énergétique lié au logement plus important. En effet, en milieu rural, les logements sont plus grands, plus anciens et le chauffage individuel y est plus fréquent. En 20 ans, des écarts d'effort énergétiques se sont creusés au détriment des ménages les plus âgés, des plus faibles revenus, vivant dans des zones à dominante rurale (tableau 3).

**Tableau 3 - Effort énergétique rapporté à l'effort énergétique moyen pour le logement selon le type de ménage en 1985 et 2006** Unité : %

	Logement	
	1985	2006
<b>Milieu d'habitation</b>		
Pôle urbain de Paris	75	69
Ville-centre	92	83
Banlieue	101	96
Périurbain	123	123
Espace à dominante rurale	121	144
<b>Quintile de niveau de vie</b>		
Q1	118	129
Q2	115	118
Q3	104	103
Q4	96	94
Q5	83	81
<b>Age de la personne de référence</b>		
Moins de 30 ans	71	63
De 31 à 40 ans	85	82
De 41 à 50 ans	94	87
De 51 à 60 ans	108	98
De 61 à 70 ans	129	126
Plus de 70 ans	161	169
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Insee, enquêtes Budget de famille 1985 et 2006.

**Lecture** : les ménages habitant le pôle urbain de Paris avaient en 1985 un taux d'effort énergétique pour le logement égal à 75% du taux d'effort énergétique moyen pour le logement de l'ensemble des ménages métropolitains en 1985. Le taux d'effort des plus de 70 ans est de 169 % du taux moyen en 2006 contre 161 % en 1985.

Champ : ménages métropolitains.

## L'isolement sociologique et géographique, un risque accru avec l'âge

Au-delà de la précarité financière et résidentielle, l'isolement social et géographique peut également présenter un risque de fragilité pour les personnes âgées. Vivre seul, suite au décès du conjoint ou à une séparation, constitue un risque d'isolement. D'après l'étude menée par Géronto-Clef en lien avec l'Observatoire des situations de fragilité de la Carsat du Languedoc Roussillon, à partir de l'exploitation des résultats de l'enquête "Santé et qualité de vie des jeunes seniors en Languedoc Roussillon", avoir perdu son conjoint multiplie le risque de sentiments d'isolement social. Vivre seul (veuf, séparé ou célibataire) augmente aussi ce risque, mais de manière moins marquée. Parmi les 65 ans ou plus, près d'un tiers des personnes sont veuves et 12 % sont divorcées ou célibataires (graphique 2). La part des veufs et des personnes divorcées ou célibataires augmente avec l'âge et avec lui, les risques d'isolement, après 80 ans la part des personnes veuves ou vivant seules est de 59 %.

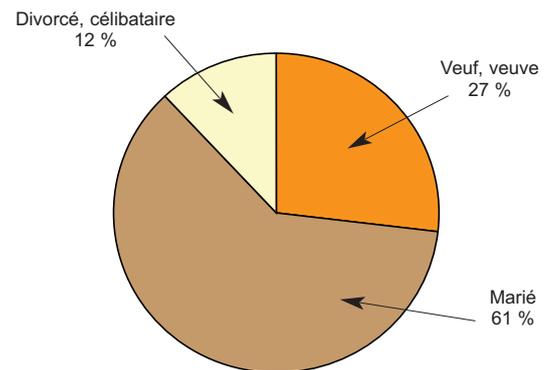
Ne pas avoir de voiture ou vivre dans un appartement sans ascenseur peuvent également être des indicateurs de risques d'isolement social ou géographique. Pour les seniors, la motorisation du ménage est d'autant moins fréquente que l'âge des individus augmente. La part des ménages sans voiture est de 23 % chez les 65 ans ou plus. Elle passe à 35 % pour les 75 ans ou plus et à 45 % pour les 80 ans ou plus. Cette moindre motorisation sera particulièrement fragilisante dans le rural où les services sont plus éloignés. Elle peut accentuer l'isolement et la perte d'autonomie pour accéder aux équipements culturels, de santé ou plus couramment pour faire les courses au supermarché.

Dans l'habitat urbain, habiter un appartement sans ascenseur peut également constituer un risque d'isolement, en limitant les déplacements des populations à motricité réduite. Si 17 % des 65 ans ou plus résident dans un appartement sans ascenseur, cette proportion est beaucoup plus élevée pour les personnes les plus âgées qui résident dans des logements plus anciens, accentuant ainsi le risque d'isolement par des difficultés de déplacements.

## Une typologie de la fragilité selon le cumul de facteurs, où l'ancienne profession ressort fortement

Au niveau régional, l'analyse de la population des seniors en fonction des risques de fragilité a permis de déterminer 5 profils d'individus homogènes, identifiés par leurs caractéristiques sociodémographiques et leurs conditions de vie et de logement. Chaque profil regroupe des individus proches selon les critères de fragilités étudiés. Dans chacun des groupes, la pro-

Graph. 2 - Répartition des 65 ans ou plus en Languedoc-Roussillon selon leur état matrimonial en 2008



Source : Insee, recensement de la population 2008

portion d'individus ayant une ancienne catégorie socioprofessionnelle peu qualifiée (agriculteur, ouvrier ou employé) y est plus forte qu'en moyenne pour l'ensemble des 65 ans ou plus. Elle y dépasse 70 % des seniors dans chaque groupe, contre 59 % pour l'ensemble des seniors étudiés. Ceci caractérise de manière approchée la fragilité monétaire des personnes âgées. Certains profils cumulent plusieurs facteurs de risque de fragilité. Ainsi, trois principaux profils à risques de fragilité accrue se dessinent.

## Les veuves de 75 ans ou plus, locataires dans les pôles urbains et à risque d'isolement élevé

Le premier profil regroupe 32 000 personnes, soit près de 7 % des seniors de la région. Ce sont surtout des femmes (90 %), le plus souvent en situation de veuvage (81 %) et d'anciennes catégories socioprofessionnelles peu qualifiées (82,5 %). Ce profil regroupe des personnes en moyenne plus âgées que l'ensemble des seniors, 85 % ont 75 ans ou plus et 64 % ont 80 ans ou plus. Au sein de ce groupe, les personnes résident principalement dans les pôles urbains (83 %), où dans deux cas sur trois elles sont locataires. Leurs logements sont des appartements de moins de 70 m<sup>2</sup>, anciens et plus fréquemment sans ascenseurs (58 % contre 17 % des seniors). Le chauffage est plutôt électrique ou central collectif. Deux tiers des individus de ce groupe n'ont pas de voiture. Ils ont déménagé dans les 5 dernières années dans près d'un cas sur cinq. Ainsi, ce profil cumule des risques de fragilité. L'absence de voiture ou d'ascenseur constitue un risque d'isolement lié aux déplacements, auquel s'ajoute l'isolement social par la situation de veuvage. L'âge plus élevé représente un risque de fragilité de santé. La catégorie socioprofessionnelle faiblement qualifiée signifie vraisemblablement un faible niveau de revenu et une pénibilité de l'ancienne profession.

## **Les occupants des logements sociaux des pôles urbains en précarité monétaire et à risque d'isolement élevé**

Le deuxième profil regroupe les personnes présentant un risque de précarité économique important, 23 200 personnes âgées (5 %). Elles sont quasi exclusivement locataires d'un appartement HLM (98 %) et résident dans les grands ou moyens pôles urbains de la région (85 %). Les appartements occupés sont plus fréquemment de moins de 70 m<sup>2</sup>, achevés entre 1950 et 1980. Ces personnes sont peu diplômées et d'une catégorie socio professionnelle peu qualifiée (87 %). La part des immigrés est importante au sein de ce profil (23 % contre 11 % dans l'ensemble des 65 ans ou plus). Au risque de précarité monétaire, se cumule le risque d'isolement. En effet, ces personnes sont seules dans plus d'un cas sur deux. Elles sont plus fréquemment des femmes et des plus de 75 ans. La moitié d'entre elles, ne disposent pas d'une voiture. Les appartements sont sans ascenseurs dans sept cas sur dix.

Les personnes de ces deux profils à fort cumul de risque de fragilité se concentrent essentiellement sur les grands pôles urbains de la région. Leur part dans la population des 65 ans ou plus peut être très élevée dans certains quartiers du centre ancien des villes où l'habitat est fortement dégradé.

## **Les veuves, propriétaires d'une maison dans la couronne périurbaine ou dans le rural présentent un risque d'isolement et de précarité énergétique élevé**

Le troisième profil rassemble 18 % des personnes de 65 ans ou plus de la région, soit 76 500 individus. Bien que propriétaires de leur maison à plus de 95 %, ces personnes présentent de nombreux autres facteurs de fragilité. Ce sont principalement des femmes (90 %), fréquemment veuves (84 %) et plutôt âgées. Deux sur trois ont plus de 80 ans. Elles sont peu diplômées et d'une catégorie socioprofessionnelle peu qualifiée. Près de la moitié d'entre elles ne disposent pas de voiture. Au sein de ce groupe, la majorité n'ont pas déménagé récemment et vivent le plus souvent dans un logement de plus de 70 m<sup>2</sup>, voire même dans un logement de plus de 100 m<sup>2</sup> (un cas sur trois). Les logements les plus anciens sont sur représentés : 39 % d'entre eux ont été achevés avant 1949 et un quart d'entre eux sont chauffés individuellement au fuel. Ce mode de chauffage est fortement impacté par l'augmentation du coût de l'énergie. Les modes de chauffage comme le gaz en bouteille, le chauffage au bois concernent près d'un logement sur cinq dans ce profil, constituant un autre type de difficulté pour ces personnes, plus âgées que la moyenne.

## **Des risques de fragilité future pour deux profils de seniors moins âgés**

Deux autres profils présentent également une forte proportion d'individus ayant une ancienne catégorie socioprofessionnelle peu qualifiée, et donc un risque de précarité monétaire. Toutefois, ces deux profils de personnes retraités de 65 ans ou plus cumulent actuellement moins de facteurs de risque de fragilité.

Ainsi, le quatrième profil retenu est constitué par un groupe d'individus où les personnes divorcées ou célibataires de moins de 75 ans, locataires de petits logements dans les pôles urbains sont fortement représentées. Ce profil regroupe 37 000 individus, soit 8 % des retraités de 65 ans ou plus. Les personnes sont majoritairement locataires (76 %) dans des appartements des pôles urbains ou de leur couronne (80 %). Ces personnes vivent moins souvent seules, dans moins d'un cas sur deux seulement. La part des veufs est très faible. Elles sont moins âgées, les 65-69 ans sont sur représentés dans ce profil. Toutefois, les divorcés-célibataires sont nettement surreprésentés dans ce profil avec un cas sur deux. Ces personnes, plus fréquemment que les autres, ont déménagé lors des cinq dernières années (57 % contre 12 %). Ces individus disposent d'au moins une voiture dans 70 % des cas. Ils résident plus fréquemment dans des appartements de moins de 70 m<sup>2</sup>, et dans un appartement sans ascenseur dans 56 % des cas. Les risques liés à l'isolement et à la précarité énergétique semblent présents mais moins importants que pour les trois premiers profils.

Le cinquième et dernier profil regroupe 93 900 individus, soit 22 % des retraités de plus de 65 ans. Mis à part la forte proportion de personnes issues d'une catégorie sociale modeste, cette population ne présente pas aujourd'hui de facteurs de fragilité. Les personnes sont encore en couple dans près de 9 cas sur 10 et sont relativement plus jeunes (les 70-80 ans représentent 60 % des individus de ce profil contre 45 % dans l'ensemble des seniors). Ils sont en majorité propriétaires de leur logement et tous dotés d'au moins une voiture. Toutefois, il convient de s'interroger sur le devenir des personnes de ce profil, (vieillesse, décès potentiel du conjoint) et sur le maintien à terme dans le logement occupé (travaux d'entretiens et autres charges liées à ce type de logement). Les individus de ce profil rejoindraient alors les personnes du premier groupe, cumulant ainsi les risques de fragilité en vieillissant.

## Les situations de fragilité des seniors sont nombreuses et accentuées dans les pôles urbains mais elles touchent également les bassins de vie plus ruraux

Sur le territoire régional, les personnes âgées de 65 ans ou plus vivant à leur domicile et présentant des risques de fragilité élevés (profil 1, 2 et 3) représentent 28 % des seniors, soit 132 000 personnes. Cette fragilité, définie à partir des caractéristiques de la personne et de son logement est plus présente dans les grands et moyens pôles urbains. La part des personnes à risque de fragilité parmi les personnes de 65 ans ou plus vivant à domicile s'élève à 30 % dans ces pôles urbains contre 26 % dans le reste de l'espace régional (\*).

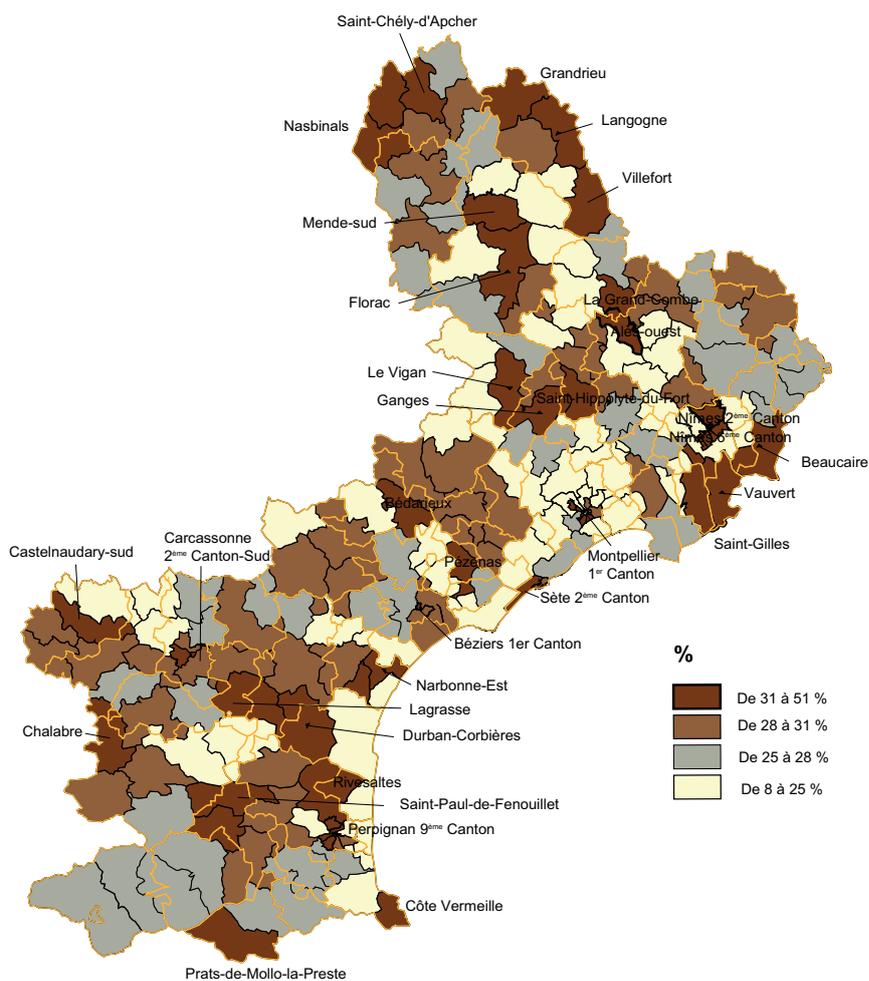
Une plus grande proximité aux services de santé, aux commerces et services favorise sans doute la résidence des personnes âgées fragilisées dans les grands pôles urbains. De plus, cette population à faible revenu trouve une offre de logements sociaux plus étendue en milieu urbain. Elle est présente également sur le reste du territoire mais plus diffuse. Le profil 3 constitué des veuves propriétaires dans les couronnes et le rural sont les personnes à risque de fragilité les plus nombreuses. Cette fragilité est moins concentrée sur les pôles urbains que les deux autres profils. Elle est plus diffuse, de moins forte intensité car elle s'étend sur un grand nombre de cantons en dehors des pôles urbains (\*).

Dans le département de l'Aude, on compte 20 500 personnes âgées de 65 ans ou plus qui ont des conditions de vie difficiles, soit 29 % des seniors. La proportion de cette catégorie de population dans les deux grands pôles urbains du département, ceux de Narbonne et Carcassonne, est plus élevée (33 %) que dans le reste du département (27 %). Dans les cantons hors influence des pôles urbains, tels ceux de Durban-Corbières, Chalabre, la part des seniors en situation difficiles est plus importante. Cela concerne plus particulièrement des veuves d'anciens agriculteurs dont les revenus sont peu élevés.

Le département du Gard compte 34 700 seniors en situation de fragilité, ce qui représente 29 % de la population des 65 ans ou plus vivant à domicile. On constate une fragilité plus forte (31 %) de cette catégorie de population dans les communes des grands pôles urbains de Nîmes, Alès, Bagnols-sur-Cèze et Beaucaire que dans le reste du département (26 %). Dans cet espace, les cantons ruraux de Saint-Hippolyte-du-Fort, Le Vigan, La Grand-Combe sont les plus touchés. La désindustrialisation de ces zones a fortement impacté à la baisse le niveau de revenu des personnes âgées y résidant.

Dans l'Hérault la fragilité des seniors concerne 47 200 individus, soit 27 %. Parmi l'ensemble des grands pôles urbains, c'est dans ceux de Béziers et de Sète, où les revenus des seniors sont modestes, que la fragilité des personnes âgées est plus présente (33 %). A l'inverse, les seniors du grand pôle urbain de Montpellier avec des revenus en moyenne plus élevés sont relativement moins affectés par les risques de fragilité (27 %). Cette spécificité est plus marquée dans les cantons de la couronne périurbaine tels ceux de Mauguio (22 %), Aniane (23 %). En milieu rural, les cantons de Ganges, Pézenas et Bédarieux sont les plus touchés par les situations de fragilité des seniors.

Carte 3 - Part des personnes âgées de 65 ans ou plus à domicile ayant un risque de fragilité élevé, appartenant aux profils 1, 2 ou 3



Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2009 (RDL)

Le tableau classant les bassins de vie par ordre de fragilité est disponible sur internet dans la rubrique « données complémentaires »

En Lozère, le nombre de seniors en situation de fragilité s'élève à 4 200, soit 29 %. Tandis que les seniors du pôle urbain de Mende sont 32 % en situation de fragilité, ils sont 26 % dans le reste du territoire. Dans les cantons de Villefort, Saint-Germain-du-Teil, Saint-Germain-de-Calberte, Langogne, Grandrieux, Nasbinals les seniors y sont plus exposés aux risques de fragilité.

Les personnes âgées qui présentent des conditions de vie difficiles sont 11 800 dans le département des Pyrénées-Orientales, soit 28 %. La proportion de cette catégorie de population s'élève à 29 % dans les communes des grands pôles urbains de Perpignan et Saint Cyprien contre 26 % dans le reste du département. Les cantons ruraux de Rivesaltes, Saint Paul de Fenouillet, Sournia, Latour-de-France sont les plus concernés par la fragilité des seniors.

(\*) Le reste du territoire comprend la couronne des grands pôles urbains, les moyennes et petites aires urbaines, les communes multipolarisées et les communes isolées hors influence des pôles.

### **Encadré 2 : L'offre de service en regard des différentes situations de fragilité des personnes âgées à faible revenu - Carsat Languedoc-Roussillon -**

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, par circulaire du 6 juin 2012, la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) a souhaité réformer les dispositifs d'aides existants en matière de logement et cadre de vie d'une part, afin de faciliter leur accès aux personnes retraitées encore autonomes, en situation de précarité ou rencontrant des difficultés particulières (retour à domicile après hospitalisation, périodes de rupture telles que le décès d'un proche ...), et d'autre part pour développer des actions de prévention de la perte d'autonomie.

Pour ce faire, la CNAV s'est appuyée sur les travaux réalisés par le CREDOC (Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie) qui a eu pour mission de mesurer la satisfaction, les attentes et modes de vie des bénéficiaires de l'action sociale. Les résultats de cette enquête ont mis en exergue les éléments suivants : 81% des bénéficiaires sont des femmes, l'âge moyen est de 81 ans, 7 sur 10 vivent seuls. De plus, une majorité des bénéficiaires sont des ouvriers (hommes) et des employés (femmes), 44% pensent rencontrer des difficultés dans leur logement en vieillissant, et 20% déclarent qu'il existe dans leur logement des éléments (marches, baignoires, etc.) qui leur posent des difficultés au quotidien.

Dans ce contexte, la Carsat Languedoc-Roussillon (Caisse d'assurance retraite et santé au travail) a souhaité affirmer son engagement dans le domaine de l'aide à l'habitat à travers la signature de nouvelles conventions avec des opérateurs de terrain, des Contrats Locaux d'Engagement (CLE) dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique et le développement de la prestation « Habitat et Cadre de Vie » (HCV). Ainsi, l'action sociale de la branche retraite a pour ambition d'être un acteur majeur dans la politique logement/habitat dans le cadre du « bien vieillir ».

La Carsat Languedoc-Roussillon et la DRJSCS du Languedoc-Roussillon (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) ont souhaité s'associer à l'Insee pour déterminer les profils des populations âgées les plus fragiles et repérer les zones géographiques prioritaires. Cette étude a permis l'analyse des facteurs de risques pour les populations les plus âgées notamment en matière d'habitat afin de déterminer les populations cumulant différents risques. Cette étude a également apporté des éléments d'analyse territoriale primordiale pour cibler localement les actions.

## Définitions

**Revenu : le revenu fiscal** correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement fiscal. Il ne correspond pas au revenu disponible.

Le revenu fiscal comprend ainsi les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RSA).

Le revenu fiscal est ventilé en quatre grandes catégories :

- les revenus salariaux ;
- les revenus des professions non salariées (bénéfices) ;
- les pensions, retraites et rentes ;
- les autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine).

**La médiane du revenu fiscal par unité de consommation** (UC) partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur. Cet indicateur permet donc de mesurer le niveau central des revenus par UC au sein d'une zone.

**Taux de pauvreté** : le taux de pauvreté monétaire est défini comme la proportion de personnes ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport au niveau de vie médian : il s'agit donc d'une notion relative. C'est le seuil à 60 % du niveau de vie médian qui est privilégié en Europe et en France. Il correspond à un niveau de vie inférieur à 954 euros par mois en 2009. Pour l'ensemble de la population, le taux de pauvreté ainsi calculé atteint 13,5 % en 2009. 8,2 millions de personnes vivent en dessous de ce seuil en 2009 en France, dont la moitié vivent avec moins de 773 euros par mois. Le taux de pauvreté à 60 % de la médiane a augmenté de 0,5 point entre 2008 et 2009, pour revenir à un taux voisin de celui de 2007.

### Lieu de résidence

Trois modalités ont été définies à partir du zonage en aires urbaines de l'Insee.

Urbain : grand et moyen pôles urbains,

Couronne : couronnes des grands, des moyens pôles et communes multipolarisées,

Rural : petits pôles et leur couronne et les communes hors pôle.

**Le pôle urbain** est une unité urbaine offrant au moins 10 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne d'un autre pôle urbain. On distingue également des moyens pôles - unités urbaines de 5 000 à 10 000 emplois et les petits pôles - unités urbaines de 1 500 à moins de 5 000 emplois.

Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (**couronne périurbaine**) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et sur le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

**Bassin de vie 2010** : le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements.

**Energie pour le logement** : les dépenses d'énergie pour le logement regroupent les dépenses d'électricité, de gaz, de butane-propane, de combustibles liquides (fioul, mazout, pétrole) et de combustibles solides (bois, charbon, coke).

## Pour en savoir plus

- « La fragilité des personnes âgées : perceptions et mesures »,  
*Anne LOONES, Elodie DAVID-ALBEROLA, Pauline JAUNEAU*  
*Cahier de recherche N°256 du CREDOC, décembre 2008*
- « Un indicateur de mesure de la précarité et de la « santé sociale », le score EPICES »,  
*ICNAM, CES*
- « Atlas de la fragilité du Languedoc-Roussillon des retraités de 55 à 74 ans du régime général »,  
*Observatoire des situations de fragilité des personnes âgées,*  
*Caisse de la retraite et de la santé au travail du Languedoc-Roussillon - janvier 2012*
- « Habitat et vieillissement : vivre chez soi, mais vivre parmi les autres »,  
*17<sup>ème</sup> rapport du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées, octobre 2012*
- « Les seniors : des revenus plus faibles pour les plus âgés, compensés par un patrimoine plus élevé »,  
*Alexandre Baclet \*, INSEE - Les revenus et le patrimoine des ménages - Édition 2006*
- « Revenu et niveau de vie des personnes âgées »,  
*IF. Berger - CEPS/Insead - Population Emploi N°15, janvier 2000*
- « Une personne âgée sur deux perçoit moins de 1 126 euros par mois dans l'Hérault »,  
*Repères Synthèse N°7, septembre 2009*
- « Vivre et vieillir en Moselle : Projection à l'Horizon 2020 »,  
*Florence Lemel, Gérard Moreau INSEE Lorraine N°157, Février 2009*
- « Les dépenses d'énergie des ménages depuis 20 ans : une part en moyenne stable dans le budget, des inégalités accrues »,  
*Sébastien Merceron, Maël Theulière, division Conditions de vie des ménages, Insee Insee Première N°1315, octobre 2010*
- « Vieillir chez soi usages et besoins »,  
*Etudes et résultats N°823, décembre 2012 - DREES*
- « Les retraités et les retraites en 2010 »,  
*Etudes et résultats N°790, février 2012 - DREES*
- « Les allocataires du minimum vieillesse »,  
*Etudes et résultats N°631, avril 2008 - DREES*